

Compte rendu du Conseil Municipal du 28 août 2015

Accessibilité : validation de l'agenda d'accessibilité programmée : délibération

Les travaux sont programmés sur 3 ans pour un coût estimé à 30 000 €.

Réponse du Colonel LAMBALLE, Commandant le groupement de Gendarmerie du Jura, suite à la délibération du C.M. du 28/07/2015

Remerciements du Commandant de Groupement de Gendarmerie de Lons-le-Saunier pour l'accord de principe de la Commune pour le projet de construction d'une caserne de gendarmerie.

Mise en place de financement pour les travaux d'assainissements, réponse du Crédit Agricole : (Délibération)

Montant de l'emprunt : 90 000 € pour une durée de 120 mois au taux fixe de 1,78 %.

Point sur les contentieux avec certains propriétaires du lotissement des Bauches, mémoires de l'Avocat Jean-Yves REMOND

Maître REMOND a adressé un mémoire à M. le Maire et doit le transmettre au Tribunal Administratif dans le cadre des procédures engagées par quelques propriétaires du lotissement des Bauches relativement à la participation de raccordement à l'égout.

Dossier Police de l'Eau pour travaux SIARD consultable en Mairie

M. le Maire indique que le service de l'eau de la DDT, par courrier en date du 05/08/15, déclare ne pas faire opposition au dossier de déclaration au titre de Loi sur l'Eau concernant la création et réhabilitation de déversoirs d'orage sur les Communes de Domblans, Ménétru-le-Vignoble et Voiteur. Ce dossier est consultable en Mairie.

O.P.H. JURA n° astreinte :

Dans un souci de gestion efficace de la formule d'astreinte mise en place par l'OPH du Jura un numéro d'astreinte a été communiqué et diffusé auprès des Pompiers, Police, Gendarmerie, Préfecture, Conseil Départemental ainsi qu'à toutes les Communes où l'OPH est implanté.

Point sur les travaux d'électricité à la Salle des Fêtes

Les travaux de remise en conformité de l'électricité suite au contrôle électrique réalisé par SOCOTEC, ont été effectués par l'entreprise M.T.J de Domblans. Le coût des travaux s'élève à 3.470,40 € TTC.

Point sur les travaux de l'école, classe de Mme CHEVROT, + couloir maternelle

Les travaux sont terminés et les délais ont été respectés. Un flocage des cloisons a été fait pour améliorer l'isolation. Le coût des travaux s'élève à 10.839,95 € TTC.

Point sur le remplacement des serrures dans divers bâtiments communaux

La finalisation pour le remplacement des serrures a été effectuée dans les bâtiments suivants : poids public, station de pompage, volet de la salle du Conseil Municipal, salle Tosi, poste de relevage et réservoirs. Des clés générales ont également été commandées pour les agents techniques leur permettant ainsi d'avoir accès à l'ensemble des bâtiments. Le montant de la facture s'élève à 1.74,40 € TTC.

Projet de remplacement fauteuils des secrétaires, demande de devis pour budget 2016

Les fauteuils du secrétariat étant usagés, il est nécessaire de procéder à leur remplacement. Le Conseil Municipal donne son accord pour cette proposition.

Mise en place de protections bois entre la cour de l'école et la propriété TIGNOLET

Des panneaux en bois ont été posés par les agents techniques sur la cour de l'école à proximité de la propriété de M. et Mme Tignolet afin d'éviter les jets de cailloux par les enfants de l'école.

RAMI CCCHS, demande de prêt de la salle des fêtes pour organiser une bourse de puériculture.

L'animatrice du RAMI de la CCCHS a fait une demande pour organiser une bourse de puériculture à la salle des fêtes. Le Conseil Municipal donne son accord sous réserve des disponibilités de la salle.

Demande d'une salle pour organiser des répétitions d'une chorale

Mme CLERC a demandé à la Commune si elle pouvait disposer de la petite salle des fêtes pour organiser des répétitions avec une chorale. Le Conseil Municipal propose que Mme CLERC s'arrange avec le club de Country pour les heures d'occupation de la petite salle.

Point sur la future rentrée scolaire 2015/2016 – point sur les personnels

- Mme Maurine ROGER a quitté son emploi d'ATSEM au 01/08/2015. Elle est remplacée par Mme Pierrette BOIDARD à compter du 01/09/2015.
- Mme Marlène BOY GARNIER a rompu son contrat d'ATSEM (heures effectuées le mercredi matin) à la date du 31/08/15. Elle a été remplacée par Mme Nathalie CLERC à raison de 3h25/semaine et qui effectuera des remplacements ponctuels si nécessaire.
- M. CAMPY indique qu'il sera présent le 31/08 à la pré-rentrée avec les enseignants et les ATSEM.

Coût définitifs des travaux de voirie, réalisés par l'Entreprises S.J.E.

M. COURTOUT fait le point financier sur les travaux de voirie :

- budgétés : 28.635,00 €
- devis SJE : 26.114,90 €
- facture SJE : 26.114.90
- ▶ soit une économie de 2.520,10 €

Elagage des propriétés riveraines avec la commune. Courriers adressés à Mrs DE BROISSIA et THEVENOT

Des lettres ont été adressées aux 2 propriétaires leur demandant d'élaguer leurs haies.

- M. THEVENOT a commencé la taille au carrefour de la RD 120 et de la D193 (rue du Gué Faroux)
- M. DE BROISSA a contacté M. COURTOUT pour prendre un rendez-vous le mardi 1^{er} septembre à 18 h avec l'entreprise (M. le Maire et M. Courtout représentaient la Commune).

Compte-rendu de la réunion du jeudi 27/08/2015 de la commission voirie et Mr CHEVASSU Christophe, rue de la Mare

M. Courtout rend compte d'un problème de stationnement d'un véhicule sur le trottoir. Réflexion faite par un gendarme à cette personne à 2 reprises « les trottoirs ne sont pas faits pour le stationnement des autos mais pour les piétons seulement. Le stationnement doit se faire dans la rue, sur la chaussée ».

Quelques propositions ont été faites :

- stationnement dans la rue (largeur de la chaussée : 5 m)
- mise en place d'un sens unique et achat de 4 panneaux et peinture faite au sol pour matérialiser les emplacements des voitures
- condamner un trottoir pour stationnement avec peinture (possibilité peut être non réalisable)
- et la dernière proposition laisser les choses en l'état en demandant à la gendarmerie d'être plus indulgente (très peu de circulation, gêne peu de personne. Ce genre d'affaire relève également de la police du Maire.)

Compte rendu de la réunion avec l'Association AIR

Le vendredi 28 août, M. le Maire, M. COURTOUT et Mme Camille REVELUT, référente de l'Association AIR ont reçu en Mairie des candidats à un emploi aidé au sein de la Commune à raison de 26 h/semaine.

3 personnes ont été reçues individuellement. Une présentation de la Commune et des travaux susceptibles de leur être confiés leurs ont été présentés.

Après un entretien avec chacun des candidats, il a été décidé de retenir la candidature de M. RAGOT Gérald (âgé de 31 ans, habitant à Lons-le-Saunier).

Mise en place d'une commission d'étude afin de voir la possibilité ou non, d'octroyer des primes aux Agents Communaux

M. COURTOUT demande aux membres du Conseil de constituer une commission pour étudier la possibilité d'attribution de primes aux agents communaux. Les membres participants sont : M. Courtout, M. Nozière, M. Grillot, M. Dutruel, Mme Meulle et Mme Martelin.

Proposition de signalétiques, courriers envoyés aux commerçants, artisans et entreprises de Domblans

Un courrier sera adressé à tous les artisans, commerçants et entreprises de DOMBLANS leur proposant d'améliorer la visibilité de leur établissement sur la Commune. Ces panneaux seraient installés aux 2 carrefours suivants :

- route de Voiteur/Arlay (D120/57), route de l'Eglise
- route de Vouteur/Arlay (D120/193), route de Bréry

Un modèle de signalétique présenté sur photos (identique à celle de Voiteur) leur sera soumis ainsi que les conditions financières. A savoir que les poteaux supports et leur installation sont pris en charge par la Commune et les lames signalétiques restent à leur frais, dans la limite de 2 par emplacement et par établissement au prix de 88,06 € TTC la lame. Une réponse de leur part est attendue au plus tard pour le 25 octobre 2015.

CARSO- Laboratoire Santé Environnement Hygiène de Lyon, Rapport d'analyse, prélèvement du 21/07/2015

M. DUTRUEL indique que l'analyse d'eau demandée par l'ARS Franche Comté effectuée le 21/07/2015 est conforme aux limites de qualité fixées par la réglementation en vigueur pour tous les paramètres analysés.

Facture d'eau, Mme MICHAUD Germaine, demande de dégrèvement suite à une fuite d'eau : délibération **Facture d'eau, Mr BERTHET Louis, demande de dégrèvement suite à une fuite d'eau : délibération**

Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité de service eau potable. Adoption du rapport : délibération

GROUPAMA, règlement sinistres, mâts d'éclairage public détériorés (rue de l'Eglise et Hameau de la Muyre)

L'assurance GROUPAMA a procédé au règlement des sinistres des 2 mâts d'éclairage public qui ont été détériorés. Le remboursement s'élève à 2.225,04 € (franchise de 550 €/mât déduite).

QUESTIONS DIVERSES : (tous intervenants)

- M. Courtout propose de retenir la date du vendredi 18 décembre 2015 pour organiser la manifestation « Arrivée du Père-Noël ». Il convient de prévenir le propriétaire de la calèche (M. de Dreuille pour réserver cette date)
- Les travaux pour la création de trottoirs le long de la RD 120 débiteront le lundi 14 septembre 2015. Vu avec l'entreprise EIFFAGE.

Présentation du nouveau plan communal de sauvegarde suite aux élections municipales (Fin de séance du CM)

- Le prochain conseil municipal est fixé au mardi 29 septembre 2015

La séance est levée à 22h30